

Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché, d'extension d'usage majeur et les demandes associées du produit phytopharmaceutique **NEMASOL 510***

de la société TAMINCO BVBA

enregistrées sous les n°2014-2713, 2014-2720, 2016-0130 et 2016-0131

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 16 octobre 2018,

Vu le courrier de l'Anses du 29 octobre 2018 d'intention de retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit NEMASOL 510,

Vu les observations transmises par la société TAMINCO BVBA dans le cadre de la procédure contradictoire en date du 9 novembre 2018,

Considérant que, pour les usages en plein champ, l'estimation des concentrations dans les eaux souterraines pour le métabolite pertinent isothiocyanate de méthyle est supérieure aux valeurs seuils réglementaires,

Considérant qu'en l'absence de données suffisantes, l'absence de risque de dépassement des limites maximales de résidus en métam-sodium n'a pas pu être démontrée pour certains autres usages,

Considérant également qu'en l'absence de données suffisantes, l'absence de risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents n'a pas pu être démontrée,

Considérant qu'en conséquence, les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus remplies,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	NEMASOL 510 TRIMATON EXTRA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	TAMINCO BVBA Pantserchipstraat 207 B-9000 GENT BELGIQUE
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	510 g/L - métam-sodium
Numéro d'intrant	8900156
Numéro d'AMM	8900156
Fonctions	Nématicide, Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort le,

21 NOV. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
14052201 Cultures ornementales*Trt Sol* Champignons (pythiacées)	300 L/ha	1 application tous les 3 ans	Non applicable
14052501 Cultures ornementales*Trt Sol* Nématodes	Motivation du refus : L'usage en plein champ à la dose de 300 L/ha est refusé en raison d'un risque de contamination pour les eaux souterraines et d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents. L'usage sous abri à la dose de 1200 L/ha est refusé en raison d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents.		
	300 L/ha	1 application tous les 3 ans	Non applicable
11015921 Traitements généraux*Désherbage* Zones Cult. Avt Plantat.	Motivation du refus : L'usage en plein champ à la dose de 300 L/ha est refusé en raison d'un risque de contamination pour les eaux souterraines et d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents. L'usage sous abri à la dose de 1200 L/ha est refusé en raison d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents.		
	300 L/ha	1 application tous les 3 ans	Non applicable
Motivation du refus : L'usage en plein champ à la dose de 300 L/ha est refusé en raison d'un risque de contamination pour les eaux souterraines, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus en métam-sodium sur les cultures à usage alimentaire sauf « fraisier » et d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents. Les usages sous abri aux doses de 700 L/ha et 1200 L/ha sont refusés en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus en métam-sodium sur les cultures à usage alimentaire sauf « laitue » et « épinard » et d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents.			

Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
14052203 Cultures ornementales*Trt Sol* Champignons autres que pythiacées	1200 L/ha Motivation du retrait : L'usage sous abri à la dose de 1200 L/ha est retiré en raison d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents. L'usage en plein champ à la dose de 300 L/ha est retiré en raison d'un risque de contamination pour les eaux souterraines et d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents.	1 application tous les 3 ans	Non applicable	0	0
16952501 Tomate*Trt Sol* Nématodes	1200 L/ha Motivation du retrait : L'usage sous abri à la dose de 1200 L/ha est retiré en raison d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents. L'usage en plein champ à la dose de 300 L/ha est retiré en raison d'un risque de contamination pour les eaux souterraines, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus en métam-sodium et d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents.	1 application tous les 3 ans	Non applicable	0	0
11012219 Traitements généraux*Trt Sol* Champignons autres que pythiacées	1200 L/ha Motivation du retrait : L'usage sous abri à la dose de 1200 L/ha est retiré en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus en métam-sodium sur les cultures à usage alimentaire sauf « tomate » et « poivron » et d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents. L'usage en plein champ à la dose de 300 L/ha est retiré en raison d'un risque de contamination pour les eaux souterraines, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus en métam-sodium sur les cultures à usage alimentaire sauf « fraisier » et d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents.	1 application tous les 3 ans	Non applicable	0	0

Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
11012217 Traitements généraux*Trt Sol* Champignons (pythiacées)	1200 L/ha	1 application tous les 3 ans	Non applicable	0	0
Motivation du retrait : L'usage sous abri à la dose de 1200 L/ha est retiré en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus en métam-sodium sur les cultures à usage alimentaire sauf « tomate » et « poivron » et d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents. L'usage en plein champ à la dose de 300 L/ha est retiré en raison d'un risque de contamination pour les eaux souterraines, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus en métam-sodium sur les cultures à usage alimentaire sauf « fraiser » et d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents.					
01125005 Traitements généraux*Trt Sol* Désinfection	1200 L/ha	1 application tous les 3 ans	Non applicable	0	0
Motivation du retrait : L'usage sous abri à la dose de 1200 L/ha est retiré en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus en métam-sodium sur les cultures à usage alimentaire sauf « tomate » et « poivron » et d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents. L'usage en plein champ à la dose de 300 L/ha est retiré en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus en métam-sodium sur les cultures à usage alimentaire sauf « fraiser », d'un risque de contamination pour les eaux souterraines et d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents.					
11012501 Traitements généraux*Trt Sol* Nématodes	1200 L/ha	1 application tous les 3 ans	Non applicable	0	0
Motivation du retrait : L'usage sous abri à la dose de 1200 L/ha est retiré en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus en métam-sodium sur les cultures à usage alimentaire sauf « tomate » et « poivron » et d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents. L'usage en plein champ à la dose de 300 L/ha est retiré en raison d'un risque de contamination pour les eaux souterraines, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus en métam-sodium sur les cultures à usage alimentaire sauf « fraiser » et d'un risque d'exposition pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents.					